Montréal, le 17 avril 2025

Monsieur le Ministre Lionel Carmant
Ministre responsable des Services sociaux
ministre.responsable@msss.gouv.qc.ca

OBJET : Urgent – Vives inquiétudes quant aux conséquences sur l'autonomie des OCASSS en regard des articles 10, 16 et 17 du projet de loi 84

Monsieur le Ministre.

Le 8 avril dernier, la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles a attiré votre attention sur les préoccupations du milieu communautaire relativement au *Projet de Loi sur l'intégration nationale* (projet de loi 84).

Nous avons en effet de vives inquiétudes quant aux conséquences des articles 10, 16 et 17 du projet de loi 84 sur les 4 500 organismes communautaires autonomes en général. Plus de 3 000 organismes étant du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS), les effets de ce projet de loi se feront particulièrement sentir sur les organismes recevant du financement par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), programme sous votre responsabilité.

Notre correspondance du 8 avril se concluait en vous demandant d'intervenir pour protéger l'autonomie des groupes communautaires, en commençant par accorder davantage de temps pour analyser le projet de loi 84.

D'une part, n'ayant pas eu de retour à ce sujet, et sachant que vous adhérez à l'importance de protéger l'autonomie des OCASSS, nous réitérons notre demande d'intervention à l'égard de ce projet de loi. Dans le contexte où la Commission des relations avec les citoyens a entamé, le 10 avril, l'analyse de l'article 10 et qu'elle en poursuivra vraisemblablement la discussion mardi prochain, le 22 avril, il est urgent de vous entendre quant à l'importance de l'autonomie des OCASSS.

D'autre part, le déroulement actuel des travaux de la Commission nous amène à préciser notre demande du 8 avril.

En effet, les échanges entre les membres de la Commission ont illustré que des liens unissent les articles 10, 16 et 17, la question du financement étant inséparable des considérations quant au champ d'application de la *Politique sur l'intégration nationale* qui découlerait de l'adoption du projet de loi. Pour cette raison, nous estimons qu'il serait à l'avantage de toute la population de suspendre la discussion sur l'article 10, pour la reprendre au moment où la Commission atteindra les articles 16 et 17, afin d'assurer leur cohérence.

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles
1, rue Sherbrooke Est, Montréal, QC, H2X 3V8, 514-844-1309, 514-690-7826 (cellulaire), coordination@trpocb.org

Il est également apparu, au fil des réponses du ministre responsable, Monsieur Jean-François Roberge, que des ministères comme le vôtre méritaient d'être davantage impliqués dans les réflexions quant aux conséquences sur les programmes de financement qu'ils administrent. Nous estimons que ces questions demandent des réflexions et des vérifications qui ne seront pas possibles si la discussion sur l'article 10 se conclue le 22 avril.

C'est pourquoi nous réitérons l'importance d'échanger avec vous, avant que la Commission ne termine l'analyse des articles qui nous préoccupent.

Les OCASSS ont besoin d'entendre comment vous vous assurerez que le fait de recevoir un financement de l'État n'entraine pas une perte de protection de leur autonomie, protection qui est affirmée par tous les documents de référence en la matière, de la *Politique gouvernementale sur l'action communautaire*, adoptée en 2001, jusqu'à la *Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux*.

En vous remerciant pour l'attention portée à cette demande, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Stéphanie Vallée
Présidente de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévole

Mercédez Roberge
Coordonnatrice de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

C.C.

- Monsieur Jean-François Roberge, Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
- Madame Chantal Rouleau, Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire
- Madame Elisabeth Prass, députée de D'Arcy-McGee, Parti libéral du Québec, présidente de séance de la Commission des relations avec les citoyens et porte-parole de l'opposition officielle en matière de services sociaux
- Monsieur André Albert Morin, député d'Acadie, Parti libéral du Québec, membre de la Commission des relations avec les citoyens et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration, francisation et intégration
- Monsieur Guillaume Cliche-Rivard, député de Saint-Henri–Sainte-Anne, Québec solidaire, membre de la Commission des relations avec les citoyens et porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de services sociaux
- Monsieur Joël Arseneau, député des Îles-de-la-Madeleine, Parti Québécois, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de santé, de services sociaux
- Madame Gentilcore, députée de Terrebonne, Parti Québécois, membre de la Commission des relations avec les citoyens et porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de solidarité sociale et d'action communautaire
- Madame Mélanie Marsolais, présidente du Réseau québécois de l'action communautaire autonome
- Madame Caroline Toupin, coordonnatrice du Réseau québécois de l'action communautaire autonome
- Madame Ann-Philippe Cormier, secrétaire de la Commission des relations avec les citoyens
- Les organismes communautaires autonomes intervenant en santé et services sociaux, locaux, régionaux et nationaux

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles
1, rue Sherbrooke Est, Montréal, QC, H2X 3V8, 514-844-1309, 514-690-7826 (cellulaire), coordination@trpocb.org